

## **SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix sept, le quatorze novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOFFELLI - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET - HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs :

Absente : Mme CHATEAU

Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 OCTOBRE 2017**

Le compte rendu de la réunion du 03 Octobre 2017 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Convention relative à la plantation de haies protectrices à proximité des sites « sensibles »**

Monsieur le Maire rappelle l'incident lié à un épandage de produits phytosanitaires sur une parcelle de vignes à proximité immédiate d'un établissement scolaire en 2014.

Suite à cet incident, les syndicats viticoles en partenariat avec les Communautés de Communes lançaient des programmes de plantation de haies à proximité des sites dits « sensibles » afin de les protéger et de répondre à l'arrêté préfectoral du 22 Avril 2016 fixant les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillant des personnes vulnérables au risque d'exposition aux produits phytosanitaires.

La Communauté de Communes de Blaye, par délibération en date du 22 Mars 2017, a décidé d'accompagner financièrement et techniquement les Communes possédant un site sensible, dans le cadre d'un programme d'intervention pour les trois prochaines années (2017-2019).

En juin dernier, la Commune de Saint Paul avait donné un accord de principe pour la plantation d'une haie sur le territoire. La Communauté de Communes de Blaye a ainsi inclus ce projet dans le dossier collectif de demande de subvention déposé auprès du Département.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la plantation de cette haie, après avoir revu le linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix « pour » et une abstention **autorise** la plantation de la haie protectrice et **autorise** le Maire à signer la convention qui fixe les conditions de la plantation.

- **Adhésion au Plan de Formation Mutualisé du Territoire de Haute Gironde**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire de la Haute Gironde du Département de la Gironde.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le Plan de formation mutualisé mis en œuvre au cours des années 2017-2019.

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a émis un avis favorable en date du 27 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal **adopte** le plan de formation mutualisé et le règlement de formation.

- **Revalorisation du tarif de la location de la Salle Polyvalente pour 2018.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une hausse de 2% des tarifs de la location de la salle polyvalente, à savoir :

	En été : 01/04 – 31/10	en hiver : 01/11 – 31/03
<i>Commune</i>	178.50 € +2% = 182.07€ soit <b>182€</b>	204€+2% = 208.08€ soit <b>208€</b>
<i>Hors commune</i>	357 € +2% = 364.14€ soit <b>364 €</b>	408 € +2% = 416.16 € soit <b>416 €</b>
<i>Asso Commune</i> (Après deux utilisations gratuites)	102 € +2% = 104.04€ soit <b>104 €</b>	102 € +2% = 104.04€ soit <b>104 €</b>
<i>Asso Hors commune</i>	408 € +2% = 416.16 € soit <b>416 €</b>	459 € +2% = 468.18€ soit <b>468 €</b>
<i>Conseiller ou Agent</i>	102 € +2% = 104.04€ soit <b>104 €</b>	102 € +2% = 104.04€ soit <b>104 €</b>

Monsieur le Maire propose également de maintenir la caution mise en place pour garantir un minimum de ménage fait, à hauteur de 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **autorise** Monsieur le Maire à augmenter les tarifs de la location de la Salle polyvalente à raison de 2%,
- **autorise** Monsieur le Maire maintenir la caution de ménage.
- **décide** d'établir une caution d'un montant unique et commun à tous les utilisateurs à savoir 500 €

- **Révision du Loyer du logement de l'école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 6 décembre 2010, l'article « REVISION DU LOYER » avait été modifié et, précisait que le loyer serait révisé annuellement au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre (+0,90%).

En appliquant ce barème, le loyer mensuel pour 2018 serait de **239.74€** ; Monsieur le Maire propose d'arrondir à 240€ mensuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** que pour 2018 le loyer mensuel sera de **240€**.

- **DM n° 3 Budget Assainissement : Régularisation déséquilibre budgétaire**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la DM n°2 pour couvrir l'amortissement des biens.

Lors de cette manipulation un déséquilibre budgétaire a été créé entre les dépenses au chapitre 042 et les recettes du chapitre 040. Ces deux chapitres devant être crédités des mêmes montants.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	ONA			Installations, matériel et outillage techniqu...	-1 000,00
<b>Total</b>						<b>-1 000,00</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	28138	ONA			Autres constructions	1 000,00
<b>Total</b>						<b>1 000,00</b>

- **DM n° 5 Budget Commune : Reprise des Emprunts du Syndicat de la Livenne**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents l'historique de la dissolution du syndicat mixte versant de la Livenne.

Le Comptable public a demandé aux communes d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des annuités 2017 sur des emprunts contractés à la Caisse d'Epargne et au Crédit Agricole.

Un tableau d'amortissement pour chacun des emprunts nous a été adressé.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
020	020	OPFI			DEPENSES IMPREVUES	-1 900,00
16	1641	OPFI			EMPRUNTS EN EUROS	1 900,00
022	022				DEPENSES IMPREVUES	-510,00
66	66111				INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	510,00
<b>Total</b>						<b>0,00</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant

- **Questions Diverses.**

DM n°4 Budget Commune

La confection d'un placard était prévue dans le bureau de la secrétaire de mairie. Au vu du devis de l'artisan, la décision a été prise d'acheter des armoires.

Lors du mandatement de la facture, les crédits n'avaient pas été inscrits à l'article « mobilier » puisque votés pour la « création d'un placard ».

Monsieur le Maire a donc procédé – par certificat administratif - à un virement de crédits comme suit

**INVESTISSEMENT - COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21311	10002			Hôtel de ville	1 000,00
020	020	ONA			Dépenses imprévues	-1 000,00
<b>Total</b>						<b>0,00</b>

RIFSEEP

Notre dossier de saisine du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a bien été réceptionné, complet. Il sera soumis à la séance du 29 novembre prochain.

Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018-2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil d'école qui s'est tenu le 07 novembre 2017.

Au niveau de la CCB, un questionnaire a été élaboré pour consulter les familles sur la réforme des rythmes scolaires et les temps d'accueil périscolaires.

L'ensemble des communes devra se prononcer, mais l'enjeu sera-t-il réellement l'intérêt des enfants ou plutôt les préoccupations financières ?

Le vote des nouveaux horaires scolaires par les Conseils Municipaux devra avoir lieu au plus tard le 15 avril 2018.

Marché de Noël... le vendredi 08 décembre

La décoration du hall et de la salle polyvalente sera réalisée par des élus et des bénévoles le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à partir de 18h.

STEP : Zone de rejet végétalisée

Les travaux ont débuté le lundi 06 novembre, ils devraient être finalisés en fin d'année.

Délégués au Syndicat des établissements scolaires

Les conseillers délégués titulaires au syndicat sont Mesdames Bellot et Chatelier ; les délégués suppléants sont Mesdames Boffelli et Bossis.

Sandrine Bellot ne pourra assister aux prochaines réunions ; une suppléante devra donc accompagner Karine Chatelier lors de ces réunions.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 20h20

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **Mardi 12 Décembre 2017 à 19h.**